

AVIS n°2019-21

Séance plénière du 13 juin 2019

Dénomination : Liste rouge bretonne « Odonates »

Demandeurs : Bretagne Vivante

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

La liste des espèces bretonnes (59 espèces) est reprise de l'atlas des odonates de Bretagne (Manac'h A., 2001) et complétée par les observations collectées depuis dans le cadre de l'atlas des odonates de Bretagne (Bretagne Vivante en partenariat avec Vivarmor Nature et GRETIA).

Puis dans cette liste des espèces bretonnes, 5 espèces ne s'y sont pas reproduites de façon certaine et régulière (égarées, migratrices occasionnelles) sont retirées, car la démarche de la listerouge ne leur est pas applicable : l'Anax napolitain (Anax parthenope), l'Anax porte-selle (Anax ephippiger), le Sympétrum jauned'or (Sympetrum flaveolum), le Sympétrum vulgaire (Sympetrumvulgatum) et la Leucorrhine douteuse (Leucorrhinia dubia).

La démarche de la liste de responsabilité biologique régionale n'est également applicable qu'aux 54 espèces restantes.

Discussion :

- *Comment s'est faite la comparaison entre les zones prospectées et non prospectées ?*

Le maillage est de 10x10 : toutes les mailles ont été prospectées (à un niveau plus ou moins fin pour aboutir à un niveau correct sur toutes les mailles à minima, d'autres mailles ayant été prospectées à un niveau très fin).

- *Quel est l'apport de la liste rouge régionale par rapport à la liste rouge nationale ?*

Les régions de l'Ouest sont assez complémentaires : certaines espèces « ressortent » beaucoup plus au niveau régional qu'au niveau national. Le niveau régional est donc plus représentatif.

Le niveau de responsabilité nationale n'est pas forcément évoqué dans la liste rouge : c'est le MNHN qui fait cette analyse par rapport à l'aire de répartition des espèces au niveau international.

- *Y a-t-il un intérêt à croiser cette liste avec la répartition de ces espèces à la carte des grands types de végétations pilotée par le CBN pour voir si elles sont représentatives de certains habitats ?*

Il n'est pas certain que la carte des végétations soit suffisamment précise. De plus, certaines espèces peuvent subsister dans des habitats très dégradés à partir du moment où elles ont des micro habitats.

L'année prochaine sera présentée la liste des odonates déterminantes ZNIEFF.

AVIS :

FAVORABLE [x]
FAVORABLE SOUS CONDITIONS []
DEFAVORABLE []

Fait le 13 juin 2019

Signature : Patrick Le Mao

